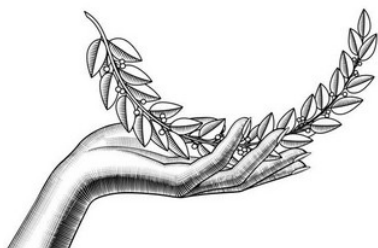


Historique

L'Accueil de la cité Cambronne, dit Accueil Jules Verne (AJV) a été mis en place en 2005.

Rappelons qu'à sa mise en place, deux équipes y étaient affectées : une le matin et une l'après-midi.



L'AJV avait reçu une palme en reconnaissance de son bon fonctionnement. Il est vrai qu'à l'époque, la DRFiP44 avait mis les moyens pour que cet accueil soit une réussite.

L'amplitude des horaires était lors tout autre (8H-18H)

x Équipe du matin : 7H45 - 16H15 (pause méridienne 11H30 - 12H15)

x Équipe de l'après-midi : 09H45 - 18H15 (pause méridienne 12H45 - 13H30).

Rappelons que désormais, l'accueil au fil de l'eau est ouvert chaque matin, les après-midi étant consacrés à l'accueil sur rendez-vous (après contre-appel).

Protocole 2023

Ce protocole vise à apporter du soutien à l'AJV en période de fortes affluences mais aussi à permettre aux agents de cet accueil d'apporter de l'aide aux SIP dans les périodes plus calmes.

La directrice rappelle que cet accueil commun, mis en place pour permettre de sécuriser la Cité Cambronne puisqu'il évite que des contribuables y déambulent, fait partie intégrante des missions des SIP nantais (qui sont les services principalement concernés).

L'intérêt d'un tel GT, c'est qu'il permet l'expression de toutes les parties concernées : animé par la directrice, il s'est tenu en présence du directeur du pôle fiscal, de la responsable de la DPMF, des cheffes des SIP et PCRP nantais, de l'encadrement de l'AJV et de représentants d'agents pour la plupart des services cités. Et des

représentants des organisations syndicales.

Un premier protocole avait été mis en place en 2010. Puis un deuxième avait été présenté en Comité Technique de janvier 2019.

Depuis, des ajustements avaient été préconisés par voie de courriels. L'idée était donc de les y intégrer et d'en profiter pour balayer tous les sujets.¹

FO a proposé qu'à l'avenir ce protocole soit mis à jour régulièrement, en intégrant les nouveautés communiquées par e-mail, de manière à ce que les nouveaux arrivants puissent disposer d'une version mise à jour.



En datant la version et en faisant un focus sur les nouveautés, pour que chacun puisse actualiser ses pratiques.

Les grands axes du protocole

- 1 : Les missions d'accueil de l'AJV
- 2 : Les autres missions de l'AJV
- 3 : L'organisation de l'accueil physique au fil de l'eau
- 4 : L'organisation de l'accueil sur RDV
- 5 : Les modalités de renfort de l'AJV
- 6 : Les délégations de signature
- 7 : Le pilotage et suppléance
- 8 : L'environnement de travail de l'AJV



Sur certains points, les discussions furent soutenues :

la gestion de la remise des documents et celle des mainlevées, le besoin de référent en recouvrement, l'utilisation de e-contact pour communiquer, la sécurité concernant les accueils sur rendez-vous, etc.

FO a précisé que l'intérêt des GT ne doit pas faire oublier de présenter le dossier abouti en instance du CSAL (Comité Social d'Administration Local)².

1 La DRFiP44 précise qu'une note de campagne des déclarations paraît également chaque année.

2 CSAL qui remplace le Comité Technique Local (CTL).